

2026



# Formations

## DIÉTÉTIQUE PÉDIATRIQUE



[sensetsavoirs.com](https://sensetsavoirs.com)

**Découvrez notre parcours formatif, original et inclusif.**



# Sommaire

*Laissez-vous guider !*



<b>Avant-propos</b>	<b><u>4</u></b>
<b>Ingénierie de formation</b>	<b><u>5</u></b>
<b>Options de financement</b>	<b><u>7</u></b>
<b>Notre équipe de passionnées</b>	<b><u>8</u></b>
<b>Des formats adaptés</b>	<b><u>8</u></b>
<b>Nos apprenants témoignent</b>	<b><u>9</u></b>
<b>Programme des formations</b>	<b><u>12</u></b>
<b>Fiches techniques Formations</b>	<b><u>13</u></b>
<b>Conditions générales de vente</b>	<b><u>16</u></b>



# Avant-propos

Découvrez un parcours formatif original !



“

**Bonjour !**

Nous sommes ravis de vous présenter le livret de nos formations 2026 dédiées à la diététique pédiatrique. À travers ces pages, nous allons vous présenter nos valeurs, notre organisation et notre cheminement pour vous offrir des contenus adaptés à vos attentes et à vos besoins.

Ce livret constitue une porte d'entrée privilégiée pour découvrir notre équipe de formatrices passionnées. Ces dernières ont à cœur de vous accompagner dans l'acquisition de nouvelles compétences/connaissances sur des sujets variés tels que l'alimentation de l'enfant ou du nourrisson, les troubles alimentaires pédiatriques.

Nos formations ne se limitent pas à une transmission unidirectionnelle de savoirs mais mettent également l'accent sur le partage d'expériences et les échanges entre professionnels.

Nous visons à créer une communauté dynamique où la communication et les interactions enrichissent l'apprentissage de chaque participant(e).

Nous vous souhaitons une agréable lecture et espérons avoir le plaisir de vous compter parmi les prochain(e)s participant(e)s à nos formations en distanciel.

**À bientôt !**

”

# Ingénierie de formation

Un accompagnement au plus près des professionnels



## Des contenus de formation pertinents

- Actualisés en permanence.
- En lien avec les objectifs de la formation.
- Répondant aux attentes professionnelles des participants.

## Une pédagogie participative et inclusive...

- Faite d'une alternance d'apports théoriques, d'échanges et d'exercices pratiques.
- Illustrée par des supports pédagogiques remis à chaque participant.

## Un dispositif adapté d'évaluation tout au long du parcours formatif

- Lors de l'inscription : questionnaire afin de recueillir les besoins et les attentes des futurs stagiaires.
- Avant la formation : évaluation des connaissances (questionnaire T0).
- Au cours de la formation : exercices ou mises en situation, définition de pistes d'actions pour améliorer les pratiques.
- En fin de formation : validation des acquis "à chaud" (questionnaire T1), questionnaire de satisfaction "à froid".
- À l'issue de chaque formation : retour d'expérience (en distanciel) sur la mise en pratique durant les mois qui ont suivi la formation : Quels ont été les leviers, les freins ? De quels éléments, informations, outils... les participants aimeraient disposer en plus ? Temps d'échanges sur leur vécu, sur les cas particuliers auxquels ils ont été confrontés...
- En cas de non-conformité ou de défaut qualité d'une formation, analyse des raisons du/des dysfonctionnement(s) et mise en place de la/des mesure(s) corrective(s) nécessaire(s).

## Une équipe administrative attentive à...

- Accompagner les professionnels dans leur recherche d'une formation correspondant au mieux à leurs attentes.
- Adapter, dans la mesure du possible, les contenus et les modalités pédagogiques pour les personnes en situation de handicap.
- Communiquer aux participants tous les documents nécessaires avant et après la formation (devis, convention, programme, convocation, attestation sur l'honneur, attestation de fin de formation, process de réclamations...).

## Nos valeurs ajoutées

- ✓ **Bienveillance** : écoute des attentes et des besoins des participants.
- ✓ **Innovation** : modalités pédagogiques efficaces et motivantes.
- ✓ **Expertise** : partenariat avec des professionnels pluridisciplinaires.
- ✓ **Soutien** : accompagnement des bénéficiaires et dispositif pédagogique facilitant.
- ✓ **Dynamisme** : évaluation, adaptation et optimisation de nos interventions (grâce aux retours des participants).
- ✓ **Partage** : invitation à notre groupe Facebook "Diet' Enfance" dédié aux formations (espace d'échanges sur les pratiques et les expériences de chacun-e).



### Nos modalités d'inscription



L'inscription à nos formations (délai d'accès) peut être réalisée jusqu'à 2 jours ouvrés avant le jour J, cela dépend du mode de financement.

Pour valider ce point, contactez Brigitte Gatimel : 06.80.91.04.40 ou [formations@sensetsavoirs.com](mailto:formations@sensetsavoirs.com)

Vous pouvez vous inscrire de différentes façons :

- Sur notre site web, en cliquant sur le bouton "Inscription" qui se trouve en bas de chaque page de nos formations. Il vous redirigera vers notre bulletin en ligne.
- En cliquant sur le bouton "Je participe" présent sur chaque fiche technique des formations de ce livret : il vous redirigera vers notre bulletin d'inscription en ligne.
- À partir de nos publications sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) : vous y trouverez un lien qui vous redirigera vers notre bulletin d'inscription en ligne.

*Pour les "Etudiant", "Individuel", "Adhérent-e- ADL" : les inscriptions seront validées uniquement à réception du règlement (chèque, virement ou paiement en ligne).*

### Accueil des personnes en situation de handicap

Brigitte Gatimel, membre de notre équipe d'accompagnement technique et pédagogique est à votre écoute en qualité de référente handicap. Interlocutrice privilégiée de toute personne en situation de handicap, elle a pour mission d'écouter vos besoins particuliers, d'y apporter des réponses personnalisées et adaptées à votre situation et de coordonner les acteurs de l'accompagnement dans votre parcours de formation.

Elle fera le point avec vous sur vos contraintes, vos besoins (pédagogie, matériel, moyens techniques, humains...) ou les conséquences de votre handicap sur votre capacité d'apprentissage, et ce dans le but de mettre en place les solutions d'apprentissage les plus pertinentes.

Nous nous engageons à respecter le caractère confidentiel des informations que vous lui communiquerez.

Vos échanges avec notre référente permettront d'identifier le risque d'écart entre vos possibilités d'apprentissage et les modalités de mise en œuvre de la formation et, par suite, de déterminer individuellement les aménagements envisageables.

Nous nous appuyons sur un réseau de spécialistes pour vous proposer des adaptations sur-mesure : Agefiph ; Les ressources handicap formation...

N'hésitez pas à la contacter !

Brigitte Gatimel : 06.80.91.04.40 ou [formations@sensetsavoirs.com](mailto:formations@sensetsavoirs.com)



# Options de financement

Alternatives et réductions possibles



- Si vous participez à 2 sessions en 2026, nous appliquerons une réduction de 30 € sur le coût de la deuxième session.
- Si vous êtes adhérent(e) à l'Association des Diététiciens Libéraux (ADL), vous bénéficiez d'une réduction de 5% sur l'ensemble de nos formations. Pour cela, il suffit de joindre à votre bulletin d'inscription une copie de votre carte d'adhésion en cours de validité. Cette offre est cumulable avec la réduction de 30 € évoquée ci-dessus.
- Les formations signalées par un  sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès du FIF-PL (information confirmée courant janvier 2026).
- Nos formations ne peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de France Travail.
- Nos formations ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).



**Ces options de financement ne s'appliquent pas aux tarifs "Entreprise" de nos formations.**



**Des questions ? Envie de participer ?**

**Contactez notre référente :**

**Brigitte Gatimel**

**06.80.91.04.40**

**[formations@sensetsavoirs.com](mailto:formations@sensetsavoirs.com)**

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

# Notre équipe de passionnées

À l'écoute de vos attentes et de vos besoins



## Céline Leprince

Diététicienne-Nutritionniste | Hypnothérapeute | Formatrice  
Chargée de projet en prévention | Enseignante DUT et licence  
Alimentation-Santé Lyon 1

✉ [cleprince@sensetsavoirs.com](mailto:cleprince@sensetsavoirs.com)

☎ 06.81.17.31.81



## Alice Rode

Diététicienne-Nutritionniste | Formatrice | Chargée de projet en  
prévention | Enseignante à la licence Alimentation Santé Lyon 1 et  
au Bachelor diététique et nutrition appliquées Horizon Santé

✉ [arode@sensetsavoirs.com](mailto:arode@sensetsavoirs.com)

☎ 06.17.47.65.57



## Agathe Chabroud

Orthophoniste | Formatrice  
Encadrement de mémoires de recherche  
Master d'Orthophonie UCBL Lyon 1

in [Profil LinkedIn](#)

## Des formats adaptés pour un apprentissage sur-mesure

*Nous avons construit nos formations comme un cheminement dans l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances.*

*Elles sont à la fois complémentaires et indépendantes les unes des autres.*

*Ces formations amènent à des temps de réflexion et d'échanges dans l'objectif d'enrichir l'apprentissage de chacun-e.*

*Sens et Savoirs se veut à l'écoute et bienveillant dans l'accueil et l'accompagnement de ses participants.*



## Alimentation du nourrisson

- "Un réel échange, beaucoup d'exemples concrets et d'outils pour mettre en place en consultation"
- "J'ai enrichi mes connaissances, et également appris !"
- "Les études de cas sont intéressantes pour comprendre la façon d'utiliser nos connaissances lors des consultations. Je me sens maintenant en confiance pour proposer un accompagnement parental, pour l'alimentation du tout-petit, avant je n'étais pas à l'aise."
- "Écoute/adaptation de la formatrice. Les points abordés correspondent aux attentes de la formation. Le nombre réduit de participants a favorisé les échanges"
- "Alice prend en compte les avis et s'intéresse au vécu de chaque participant"
- "Une formatrice très pertinente dans ses échanges et très à l'écoute des questions des stagiaires."
- "Plein d'informations et Alice nous propose plein d'outils déjà fait pour créer des ateliers, elle nous aide avec plein d'idées pratiques et à la fin de la formation on visualise directement qu'est-ce qu'on peut mettre en place pour débiter et quel sera le contenu de la formation. Je trouve ça très utile et concret. Ça me parle beaucoup et ça m'aide vraiment pour créer des ateliers."
- "Connaissances pratiques et théoriques de l'intervenante."

## Alimentation de l'enfant

- "Formatrice de qualité qui sait très bien animer, rendre le sujet intéressant et l'illustrer de cas pratiques. J'apprécie toujours les échanges en petits groupes dans les salles zoom."
- "Formatrice investie et passionnée"
- "Outils pratiques, grande place laissée aux échanges, exemples concrets"
- "Partage d'expériences et d'outils pratiques"
- "Transmission d'outils pratiques, formatrice ayant de l'expérience dans cette prise en charge"
- "Un mot ! Formidable. J'ai déjà commencé à utiliser certains acquis."
- "Les outils donnés, les explications scientifiques/chimiques sur la relation entre émotions et alimentation, les exercices en salle, la formatrice très dynamique et qui maîtrise son sujet"
- "Beaucoup d'outils à utiliser dans ma future activité, je suis ravie !"

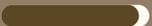
# Nos apprenants témoignent : les points forts de nos formations...



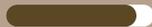
## Les troubles alimentaires pédiatriques

- "La partie orthophonie nous permet d'y voir un peu plus clair sur la prise en charge pluripro et l'autre point fort c'est la prise en charge diététique qui va clairement me permettre d'aider de nombreux patients."
- "Effectif du groupe bien calculé pour qu'il y ait une dynamique mais pas trop de monde, cela permet d'avoir du temps pour poser des questions etc."
- "Contenu, la qualité des intervenantes, l'animation du groupe."
- "Beaucoup d'interactions ! Cas clinique très instructifs."
- "Le fait d'être en petit comité, de pouvoir échanger facilement avec les autres participants. Accessibilité des formatrices et le partage d'expériences à travers des cas réels."
- "Les outils concrets. La complémentarité entre diététicienne et orthophoniste. Les cas pratiques."
- "Bravo aux formatrices Céline (Diététicienne) et Agathe (Orthophoniste) qui sont passionnées et très pédagogues. La présentation des outils et les retours d'expérience de Céline dans la prise en charge de TAPs sont vraiment une mine d'or. Cela m'a permis de comprendre comment prendre en charge ces patients et qu'il n'y a pas une seule approche, mais de trouver notre approche."
- "Les retours d'expérience de la formatrice, le concret avec les études de cas, le contenu global. Top d'avoir eu un espace de notes sur les diapos également. Merci Céline (Diététicienne) d'avoir pris le temps pour mon cas perso en fin de formation :)"
- "Un binôme diététicienne/orthophoniste complémentaire et dynamique, beaucoup de retours d'expérience qui sont très enrichissants. Le contenu correspond à toutes mes attentes !"
- "Formation très intéressante, pertinente, avec des outils pratiques. Formatrices très agréables."
- "Toutes les connaissances transmises étaient pertinentes et me seront d'une grande aide dans ma pratique professionnelle. Les exercices pratiques en petits groupes ont été très utiles également."

## En résumé ...

Taux moyen de recommandation :  98.7%

Taux moyen de satisfaction :  99%

Taux moyen d'intention de  
mettre en pratique les acquis :  97.8%

Personnes formées  
de 2019 à 2025

338

Sessions animées  
de 2019 à 2025

41



# Nos formations

*Une approche collaborative et participative*

# Programme des formations

Calendrier 2026



Thèmes	Formations En distanciel	Retour d'expérience (REX) En distanciel	Coût total (Formation + Retour d'expérience)
<p><b>Alimentation du nourrisson (0-3 ans)</b> </p> <p><i>Des recommandations nutritionnelles à l'accompagnement diététique</i></p>	<p><b>Mardi 2 juin</b> 9h-12h30   13h30-17h <b>et</b> <b>Mardi 9 juin</b> 9h-12h30   13h30-17h</p>	<p><b>Mardi 6 octobre</b> 12h-13h</p>	<p>Étudiant* .....320 € Individuel.....350 € Adhérent ADL**...332,50 € Entreprise.....640€</p>
<p><b>Alimentation de l'enfant (3-11 ans)</b></p> <p><i>Prévention et prise en soin du surpoids et de l'obésité de l'enfant</i></p>	<p><b>Mardi 15 septembre</b> 9h-12h30   13h30-17h <b>et</b> <b>Mardi 22 septembre</b> 9h-12h30   13h30-17h</p>	<p><b>Mardi 1er décembre</b> 12h-13h</p>	<p>Étudiant* .....320 € Individuel.....350 € Adhérent ADL**...332,50 € Entreprise.....640€</p>
<p><b>Les troubles alimentaires pédiatriques</b> </p> <p><i>Un autre regard pour un accompagnement adapté</i></p>	<p><b>Session 1</b></p> <p><b>Mercredi 29 avril</b> 9h-12h30   13h30-17h30 <b>et</b> <b>Jeuudi 30 avril</b> 9h-12h30   13h30-17h</p>	<p><b>Mardi 8 septembre</b> 12h-13h</p>	<p>Étudiant* .....410 € Individuel.....450 € Adhérent ADL**...427,50 € Entreprise.....820 €</p>
	<p><b>Session 2</b></p> <p><b>Jeuudi 5 novembre</b> 9h-12h30   13h30-17h30 <b>et</b> <b>Jeuudi 12 novembre</b> 9h-12h30   13h30-17h</p>	<p><b>Jeuudi 4 février 2027</b> 12h-13h</p>	<p>Étudiant* .....410 € Individuel.....450 € Adhérent ADL**...427,50 € Entreprise.....820 €</p>



Si aucune session ne vous convient, il est possible d'en organiser une nouvelle en fixant les dates en concertation avec la-les formatrice-s.  
Au préalable, il faut qu'un groupe de participants soit déjà constitué (8 minimum, 12 maximum).

Les formations signalées par un  sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès du FIF-PL (information à confirmer courant janvier 2026)

\* Sur présentation d'un justificatif. Sont considérées comme étudiantes les personnes inscrites régulièrement dans une institution d'enseignement pour autant qu'elles ne suivent pas un programme de cours partiel (ex : les DU sont exclus).

\*\* Sur présentation de la carte d'adhésion à l'Association des Diététiciens Libéraux (ADL) en cours de validité.

# Alimentation du nourrisson (0-3 ans)

Pour accompagner les plus petits et leurs parents dans les étapes de l'alimentation et les allergies alimentaires.



“ La toute petite enfance est une période clé, qualifiée d'explosive dans l'acquisition des comportements alimentaires. Les nourrissons et jeunes enfants ont des besoins nutritionnels spécifiques, traversent des étapes sensibles et peuvent rencontrer différentes difficultés alimentaires, digestives ou allergiques. Comprendre ces étapes, connaître les recommandations actuelles et savoir repérer les signes de vulnérabilité permet au diététicien d'adapter son accompagnement. ”

## Contenus répartis sur deux journées

### Les besoins spécifiques de l'alimentation des plus petits

- Les besoins énergétiques et nutritionnels de 0 à 3 ans.
- L'alimentation lactée : allaitement maternel et préparations infantiles.

### La diversification alimentaire

- Étapes et recommandations.
- La DME (Diversification Menée par l'Enfant).
- Accompagnement diététique à la diversification alimentaire.

### Prise en soin diététique des difficultés alimentaires

- Évaluation du statut nutritionnel : interprétation des courbes et évaluation de la dénutrition.
- Les étapes sensibles de l'évolution de l'alimentation.
- La néophobie alimentaire.
- Les troubles digestifs fréquents.
- Les allergies alimentaires.



### À l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- ✓ Connaître les besoins spécifiques des plus petits.
- ✓ Savoir accompagner les parents dans la diversification alimentaires

Reconnaître et donner des conseils diététiques dans les troubles courants des plus petits et les allergies alimentaires

## Publics cibles | Pré-requis

Diététiciens-Nutritionnistes ; Médecins généralistes ; Pédiatres ;  
Infirmiers ; Personnels de crèche ; Assistants maternels ;  
Auxiliaires de puériculture...

Diplôme médical, paramédical, de la petite enfance.

Si autres : échange téléphonique avec la formatrice afin de valider la cohérence entre votre parcours, vos connaissances, vos attentes et le contenu de la formation.

**JE PARTICIPE**



  
**14h00**  
Sur 2 jours



Alice



1 session  
En ligne (Zoom)



Session : 2 et 9 juin  
REX : 6 oct.

# Alimentation de l'enfant (3-11 ans)

Prévention et prise en soin du surpoids et de l'obésité de l'enfant



*Offrir un environnement favorable au développement d'habitudes alimentaires saines et sereines, par une démarche d'éducation positive, est un moyen efficace de prévenir et de lutter contre le surpoids et l'obésité de l'enfant.*



## Contenus répartis sur deux journées

### L'alimentation des enfants de 3 à 11 ans

- Les besoins nutritionnels spécifiques.
- Le développement du goût et du comportement alimentaire chez l'enfant.

### L'éducation alimentaire positive

- Repères éducatifs et postures aidantes.
- Les sensations alimentaires
- Impact des émotions sur l'alimentation et les différentes faims

### La prise en soin diététique du surpoids et de l'obésité chez l'enfant

- Repérage et évaluation diététique.
- La consultation diététique.
- Accompagnement parental : partenariat de prise en soin
- Outils d'accompagnement : sensations alimentaires, émotions, motivation...



### À l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- ✓ Connaître les besoins nutritionnels spécifiques des enfants de 3 à 11 ans.
- ✓ Définir la construction du comportement alimentaire chez l'enfant.
- ✓ Prendre en soin diététique les enfants en situation de surpoids ou d'obésité.

## Publics cibles | Pré-requis

Diététiciens-Nutritionnistes ; Médecins généralistes ; Pédiatres ; Infirmiers ; Psychomotriciens ; Psychologues...

Diplôme médical, paramédical, de la petite enfance.

*Si autres : échange téléphonique avec la formatrice afin de valider la cohérence entre votre parcours, vos connaissances, vos attentes et le contenu de la formation.*

**JE PARTICIPE**



  
**14h00**  
Sur 2 jours

  
Alice

  
1 session  
En ligne (Zoom)

  
Session : 15 et 22 sept.  
REX : 1er décembre

# Les troubles alimentaires pédiatriques

Un autre regard pour un accompagnement adapté



“ Repas difficiles, hypersélectivité alimentaire, refus des morceaux, colères et agitation à table, pas de plaisir à manger, réticence à toucher les textures... : ces manifestations peuvent être des signes d'un trouble alimentaire pédiatrique.

Notre approche vous permettra de repérer et d'accompagner les enfants et leurs parents faisant face à ces difficultés, ainsi que d'identifier la place et le rôle du diététicien dans la prise en soin pluridisciplinaire.

”

## Contenus répartis sur les deux jours

### Développement de l'oralité

- Les aspects psychomoteurs et sensoriels.
- L'oralité et le développement psycho-affectif de l'enfant.
- La déglutition.

### Troubles de l'oralité

- Les manifestations et les étiologies.
- Les impacts et l'importance de la prise en soin pluridisciplinaire (orthophoniste - diététicien).
- L'évaluation et le bilan orthophonique.

### Troubles alimentaires pédiatriques et diététiques

- Les étapes du développement alimentaire chez l'enfant.
- La différenciation des troubles alimentaires pédiatriques et de la néophobie alimentaire.
- Les troubles alimentaires pédiatriques chez l'adolescent et l'adulte.
- La prise en soin diététique individuelle et collective.
- L'accompagnement des enfants et des parents.

Environ un mois avant la formation, vous aurez accès à une vidéo d'1h. Vous devrez l'avoir visionnée avant le 1er jour de formation : des notions théoriques sur l'oralité et le diagnostic de TAP y seront abordées par la formatrice orthophoniste et ne seront pas reprises formellement en formation. Cela vous servira pour l'analyse de la pratique et les cas cliniques.



## Publics cibles | Pré-requis

Diététiciens-Nutritionnistes ; Médecins généralistes ; Pédiatres ; Infirmiers ; Psychomotriciens...

Diplôme médical, paramédical, de la petite enfance.

Si autres : échange téléphonique avec la formatrice afin de valider la cohérence entre votre parcours, vos connaissances, vos attentes et le contenu de la formation.



### À l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- ✓ Identifier et définir les troubles alimentaires pédiatriques et la néophobie alimentaire.
- ✓ Connaître et utiliser les outils adaptés à cette pathologie.
- ✓ Accompagner les enfants et leurs parents dans la prise en soin diététique des troubles alimentaires pédiatriques.



14h30

Sur 2 jours



Céline et Agathe



2 sessions  
En ligne (Zoom)



Session 1 : 29 et 30 avril | REX : 8 sept.  
Session 2 : 5 et 12 nov.  
REX : 4 février 2027

**JE PARTICIPE**



## SOMMAIRE

		Pages
Article 1	Désignation	29
Article 2	Objet et champ d'application	29
Article 3	Modalités d'inscription	30
	3.1 Formations en distanciel	
	3.2 Formations intra	
Article 4	Coûts et conditions de règlement	30
	4.1 Coûts	
	4.2 Conditions de règlement	
Article 5	Modalités de formation	31
Article 6	Modalité d'évaluation des formations	32
Article 7	Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation	32
Article 8	Annulation, report de participation ou remplacement par le Stagiaire/Client	33
	8.1 Formations en distanciel	
	8.2 Formations intra	
Article 9	Propriété intellectuelle et droit d'auteur	34
Article 10	Responsabilité	34
Article 11	Données personnelles	35
Article 12	Droit applicable et juridiction compétente	35
Article 13	Contact au sein de l'Organisme de formation	35

## Article 1 Désignation

Sens et Savoirs est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la prévention et de la promotion de la santé. Son siège social est fixé au 32 rue Gabriel Péri 69100 Villeurbanne.

Sens et Savoirs conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises (en distanciel) et intra-entreprises, à Lyon et sa périphérie, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Organisme de formation : Sens et Savoirs. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 8469 1502 169 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état).
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Client : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation auprès de l'Organisme de formation.
- Formations en distanciel : les formations inscrites au livret de Sens et Savoirs et qui regroupent des stagiaires aux profils différents.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par Sens et Savoirs pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les Opérateurs de Compétences.

## Article 2 Objet et champ d'application

- Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations, en distanciel et intra, assurées par l'Organisme de formation. Elles sont complétées par le règlement intérieur, disponible sur simple demande et envoyé lors de l'inscription.
- Toute commande ou inscription implique l'acceptation sans réserve par le Stagiaire/Client des conditions générales de vente.
- Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.
- Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Stagiaire/Client.
- Les formations concernées s'entendent des formations proposés au livret et sur le site web de l'Organisme de formation ainsi que des sessions organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (Formations intra).
- Les formations intra, en présentiel, peuvent être réalisées dans les locaux du Client ou dans des locaux qu'il aura loués. Les moyens logistiques seront définis en amont.

## Article 3 Modalités d'inscription

### 3.1 Formations en distanciel

- Différents supports peuvent valider une inscription : un devis, un bulletin, une convention.
- Seul un exemplaire de ces supports retourné à l'Organisme de formation dûment renseigné, daté, tamponné (le cas échéant), signé et revêtu de la mention "Bon pour accord" a valeur contractuelle. L'envoi pourra se faire par mail ou par courrier.
- À réception des éléments d'inscription (bulletin, devis, convention + règlement le cas échéant), un mail est adressé au Client/Stagiaire. Le mail ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation.
- Toute commande est ferme et définitive.
- Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'Organisme de formation peut alors proposer au Stagiaire/Client de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.
- Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque session.
- À confirmation de la tenue de la session, le Stagiaire/Client recevra un certain nombre d'éléments : convention, convocation, présentation, liens zoom...
- À l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Stagiaire/Client un certain nombre d'éléments : facture acquittée, supports pédagogique, attestation de fin de formation...

### 3.2 Formations intra

- Toute demande fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation.
- L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 21 jours calendaires avant le premier jour de Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.
- À l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture acquittée, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation.

## Article 4 Coûts et conditions de règlement

### 4.1 Coûts

Les montants sont indiqués en euros nets de taxes. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

- Les coûts des formations en distanciel sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme.
- Les coûts des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement des formateurs sont facturés en sus.

## 4.2 Conditions de règlement

- Les formations en distanciel sont à régler lors de l'inscription sans escompte, par chèque (à l'ordre de Sens et Savoirs, encaissé uniquement à l'issue de la session, détruit en cas d'annulation) ou par virement (remboursé dans le respect de nos conditions d'annulation).
- Les formations intra sont à régler lors de l'inscription ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou par virement. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Stagiaire/Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la session et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- De l'indiquer explicitement lors de son inscription ou de sa commande en indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur.
- De transmettre l'accord de prise en charge sept jours calendaires avant la date de la session. Dans le cas contraire, l'Organisme de formation se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Stagiaire/Client.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

## Article 5 Modalités de formation

- L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
- Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.
- L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
- L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Stagiaire/Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable.

- Par ailleurs, il est rappelé que la documentation transmise complète la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur son exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation fournie postérieurement à la Formation.
- Les dates et horaires de nos sessions sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme.

## Article 6 Modalités d'évaluation des formations

- Les acquis de la formation sont évalués par oral (méthode interrogative) et/ou écrit (Questionnaire, QCM, Quiz).
- Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction des stagiaires vis-à-vis des conditions de formation et de la prestation fournie par l'Organisme de formation est rempli par chaque participant à la fin de la formation.

## Article 7 Annulation, modification ou report des sessions par l'Organisme de formation

- Dans le cadre de ses prestations de formation, l'Organisme de formation est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Stagiaires/Clients.
- L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment lorsque le nombre de participants est jugé pédagogiquement inapproprié ou insuffisant, et d'en informer le Stagiaire/Client au plus tard sept jours calendaires avant la date de la session.

L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

- L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la session dans les meilleurs délais.
- Lorsque le report de la session à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût.
- L'Organisme de formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Stagiaire/Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Toutefois, l'Organisme de formation s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence :

- Accident ou décès du formateur.
- Maladie ou hospitalisation du formateur, d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique.
- Grèves ou conflits sociaux externes à l'Organisme de formation.
- Désastres naturels, incendies.
- Interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type.
- Procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'Organisme de formation.
- Ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisme de formation.

## Article 8 Annulation, report de participation ou remplacement par le Stagiaire/Client

### 8.1 Formations en distanciel

- Le Stagiaire/Client peut demander l'annulation ou le report (après accord éventuel de l'OPCO) de sa participation, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 14 jours calendaires avant la date de la Formation.

L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Stagiaire/Client

- En cas d'annulation de sa participation moins de 14 jours calendaires précédant la date de début de la session, le Stagiaire/Client devra s'acquitter de la totalité du coût de la session.
- En cas d'absence à la session, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue\*, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de la session. Les sommes dues par le Stagiaire/Client à ce titre ne peuvent être imputées sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.
- En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un certificat médical, le participant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. À défaut, il sera redevable de l'intégralité du coût de la session.
- Sauf session déjà commencée, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la session, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

\* Sont considérés comme cas de force majeure :

- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de 1er niveau : parents-enfants).  
Justificatifs : Accident : arrêt de travail ou attestation du médecin de la personne concernée + attestation sur l'honneur. Décès : acte de décès.
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire. Justificatif : copie de l'arrêt de travail.
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de la session. Justificatif : copie du contrat de travail mentionnant les dates d'emploi.
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.
- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service. Justificatif : attestation sur l'honneur signée de l'employeur.

## 8.2 Formations intra

- Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra. Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours calendaires avant la date de la Formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (préparation par le(s) formateur(s), location de salle, déplacement...) seront facturés au Client.
- Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours calendaires avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).
- Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours calendaires avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus). Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

## Article 9 Propriété intellectuelle et droits d'auteur

- L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'Organisme de Formation pour assurer les formations, remis aux Stagiaires ou accessibles en ligne constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.
- L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier.
- Le Client/Stagiaire s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'Organisme de Formation, sous peine de poursuites judiciaires.
- Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client/Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## Article 10 Responsabilité

- Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.
- La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial.
- En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du coût payé par le Client au titre de la Formation concernée.

## Article 11 Données personnelles

- L'Organisme de formation, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'Organisme de formation au Client.
- L'Organisme de formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Stagiaire lui-même ou le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.
- Cependant, le Client accepte d'être cité par l'Organisme de formation comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise l'AGECIF à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.
- Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :
  1. des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.
  2. conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Sens et Savoirs, 32 rue Gabriel Péri 69100 Villeurbanne, ou par mail à : [formations@sensetsavoirs.com](mailto:formations@sensetsavoirs.com)
- L'Organisme de formation conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

## Article 12 Droit applicable et juridiction compétente

- Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'Organisme de formation à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige.

## Article 13 Contact au sein de l'Organisme de formation



### Brigitte Gatimel

Co-directrice | Chef de projet Organisation et Communication  
Chargée d'ingénierie de formation | Référente Handicap



[formations@sensetsavoirs.com](mailto:formations@sensetsavoirs.com)



06.80.91.04.40

2026



[sensetsavoirs.com](https://sensetsavoirs.com)



[formations@sensetsavoirs.com](mailto:formations@sensetsavoirs.com)



06.80.91.04.40